



A noter !

Nouvelle saison à l'ACL de Zimmersheim

Téléchargez le programme sur
www.zimmersheim.fr

12 septembre :

Inauguration de la rénovation extérieure de l'église de Zimmersheim.

18 septembre :

Pour la 8^{ème} année consécutive l'UNAPEI (Union des Associations de Parents de Personnes Handicapées Mentales) organise une opération brioches les 18 et 19 septembre 2010. Merci de leur réserver votre meilleur accueil.

21 septembre :

Conférence de la SHEZ au caveau d'Eschentzwiller

10 octobre :

Repas paroissial à la salle polyvalente de ACL

17 octobre :

Carpes frites à la salle du Muhlbach

24 et 25 octobre :

Foire Simon et Jude dans les rues de Habsheim

11 novembre :

Cérémonie du 11 novembre à Eschentzwiller

20 et 21 novembre :

Exposition d'instruments à la salle polyvalente de l'ACL

Orage et des Espoirs

Comme cela a déjà été le cas de nombreuses fois, nous n'avons pas été épargnés par un orage violent dans la nuit du dimanche 4 juillet.

Ce phénomène naturel ne s'était pas reproduit depuis quelques années. L'actualité nous rappelle cruellement que nous ne sommes pas à l'abri de tels événements aux conséquences parfois dévastatrices.

Plusieurs arrêtés de reconnaissance au titre des catastrophes naturelles ont été pris par la Préfecture. Entre 1983 et 2002, nous en avons recensé six. Une demande a été faite pour les dernières inondations, pour lesquelles une décision sera prise en septembre.

A chaque fois, les dégâts sont conséquents : le centre du village et ses rares commerces sont inondés, la rue Louis Pasteur, point bas du village, en travaux, a été lourdement touchée, et jusqu'à Eschentzwiller, les conséquences de cet orage ont été durement ressenties.

Cette fois-ci encore, un effet de solidarité s'est immédiatement déclenché : une entreprise du village et des agriculteurs ont mis leurs véhicules à disposition, la main d'œuvre a été nombreuse jusque tard dans la nuit, les personnes valides et disponibles du Conseil Municipal se sont mobilisées et les pompiers de Mulhouse ont fait leur travail.

Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux qui se sont investis de cette opération.

Le lendemain, les travaux de nettoyage se sont poursuivis et, avec l'aide entre autres de camions-arroseurs de la M2A, l'essentiel des boues sur la chaussée a été enlevé.

Il reste de gros dégâts chez des particuliers et surtout l'angoisse que cette situation peut se reproduire à n'importe quel moment.

Nous ne pouvons pas accepter cette situation avec fatalité.

Les premières mesures ont été prises qui touchent à l'organisation.

Les fossés et grilles avaient été entretenus, mais en cas d'orage violent, après une période de sécheresse, d'herbes coupées, l'arrivée d'une quantité importante d'eau, chargée de brindilles, branches,... vient obstruer les grilles.

(suite page suivante)

L'eau, voire la boue, poursuit alors son écoulement, de tous les côtés, jusqu'au centre du village.

Nous avons donc créé trois équipes d'intervention, aux 3 points les plus sensibles, sous la responsabilité d'un membre du Conseil municipal : **rue de Rixheim**, Pierre WANNER et Rémy HETZLER, **rue de Bâle**, Philippe STURCHLER et au **Rennweg/3 sapins**, Serge MENTZINGER, qui ont pour mission de veiller à dégager les grilles de tout obstacle.

Chaque citoyen, s'il habite à proximité, est invité à rejoindre ces équipes, en prenant toutes les mesures de sécurité qui s'imposent (signaler les grilles ouvertes, port de gilets de sécurité, ...). Des tuyaux supplémentaires ont été achetés.

Si ces mesures peuvent limiter les dégâts, elles n'empêcheront pas les coulées de boue. Le réseau existant n'est pas en mesure de faire face à une arrivée d'eau que les orages violents nous apportent.

Une solution a été envisagée depuis près de 10 ans : des bassins d'orage.

Ceux-ci n'ont toujours pas été mis en œuvre. A cela plusieurs causes.

Ces bassins nécessitent une importante surface, or la Commune n'est pas propriétaire de ces espaces ; il s'agit donc d'acquérir les terrains nécessaires à la construction des ouvrages.

Ceux-ci ont été Déclarés d'Utilité Publique – DUP - par le Préfet en 2004. Une prolongation vient d'être prononcée.

Cette déclaration seule aurait permis de lancer des travaux. Toutefois, une action en justice ayant été lancée par certains propriétaires, ces travaux ont été suspendus en attendant que la justice se prononce définitivement sur ce dossier. Ce jugement n'arrive pas et, pendant ce temps, la météo fait à sa guise.

Le 12 juillet, une nouvelle réunion a eu lieu avec le SIVOM, le Conseil Général, les propriétaires et le Conseil Municipal.

Avec le temps qui passe, il me semble que les propriétaires sont de plus en plus conscients de la nécessité de ces bassins et de l'urgence de leur réalisation.

La preuve en est que quatre d'entre eux ont accepté le montant des indemnités d'expropriation.

Certes, être dépossédé de ses biens n'est jamais facile à accepter, même quand il s'agit d'un intérêt collectif réel. La justice a déjà sensiblement réévalué le montant des indemnités. Ce point reste malgré tout un point de litige.

Des recherches sont en cours pour trouver des terrains à échanger. Parallèlement, le Conseil Général va revoir son étude pour réduire la surface d'emprise nécessaire aux ouvrages. Suite à cette étude, le SIVOM va faire un piquetage sur place en septembre.

Un nouveau pas sera franchi en espérant nous rapprocher du moment qui permettra de conclure, pour lancer les travaux de ces bassins et mettre un terme à ces coulées de boue.

Il arrive un moment où chacun doit être conscient de sa responsabilité et agir en conséquence.

Jean-Claude MANDRY

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 Juin 2010

Le premier point à l'ordre du jour concernait l'embauche de jeunes « stagiaires-été » pour remplacer les agents titulaires de la commune en congés annuels : Jonathan Oberlé, Florian Coussin et Etienne Lemaître ont ainsi travaillé comme agents techniques à raison de deux semaines chacun.

Le Conseil Municipal a en outre, dans cette dernière séance avant les vacances d'été, délibéré à l'unanimité pour le versement d'une subvention d'un montant de 460€ à l'USZE pour le parrainage des 92 jeunes licenciés inscrits cette année.

Enfin, les élus ont attribué une subvention annuelle de fonctionnement de 3.000 € au bénéficiaire au CCAS centre communal d'action sociale.

Civilités

Ce chapitre est malheureusement redondant. Pas un mois ne passe sans que des Zimmersheimois n'aient à se plaindre d'actes d'incivisme.

Les derniers en mémoire concernent :

- des **chiens** en liberté, sans laisse, qui viennent sur des terrains privés, perturber la tranquillité des chats, voire faire leurs besoins sur des gazons qui sont aussi des terrains de jeux de jeunes enfants.

Il est donc nécessaire de rappeler que les chiens sont censés être tenus en laisse et dans tous les cas être maîtrisés par leur maître.

- les **arbres** ne doivent pas être une gêne pour le voisinage ni d'ailleurs pour la voie publique. J'encourage donc vivement chaque propriétaire à faire le nécessaire.

Si la gêne qui concerne des voisins entre eux est du ressort du droit civil, celle qui concerne la voie publique peut poser un problème de sécurité pour lequel peuvent intervenir les Brigades vertes, la personne responsable s'exposant à une amende.

Je me contenterai de ses deux points cette fois ci sans aller plus loin et prendre le risque de radoter.

Je reste persuadé que le bon sens, un souci partagé du bien-être à Zimmersheim, aura le dessus.

Jean-Claude MANDRY

Commission Cadre de vie et Environnement

• Les photos ci-contre sont récentes et peu flatteuses pour l'image de notre village. Trop souvent, nos deux points-TRI sont confondus avec une décharge publique (ici des pommes, mais aussi des pots de peintures, des boîtes de conserves, des cartons qu'on n'a pas envie de plier, les bouteilles plastiques ou verre qu'on laisse négligemment sur place car les conteneurs sont pleins...).

Pensons au personnel chargé du vidage des conteneurs, il n'est pas là pour faire le ménage et ne soyons pas surpris d'apercevoir un jour des hôtes indésirables pointer le bout de leur museau quand on leur offre le gîte et le couvert. **Gardons nos espaces propres. MERCI**

• **Les crottes de chiens** qui souillent les trottoirs de nos rues constituent un autre problème récurrent.

Pensez à les ramasser, par respect pour tous, pour le cadre de vie mais aussi pour raison de sécurité. Il n'est jamais agréable de marcher où glisser sur l'une d'elle.

En cas de chute grave, qui sera responsable ? L'installation d'un distributeur de sachets est-elle la solution, tout en gardant à l'esprit le coût relativement élevé pour la collectivité. Votre avis nous intéresse.

• Rappelons par ailleurs que l'emploi de **désherbants chimiques** est interdit sur la voie publique et le long du trottoir de votre propriété.

Nous connaissons aujourd'hui la dangerosité et les effets néfastes de ces produits surtout quand ils sont mal dosés ou mal utilisés tant pour notre santé que pour l'environnement



(le produit n'est que partiellement absorbé par la plante et ruisselle pour venir polluer gravement la nappe phréatique).

La commune a signé une charte environnementale dans laquelle elle s'engage à n'utiliser ces produits phytosanitaires qu'aux endroits où les risques sont les plus faibles.

Certaines jardineries et grandes surfaces ont pris le même engagement (cf : Charte d'engagement « **Vos jardineries vous conseillent pour jardiner au naturel !** » mise en place par les Missions Eau alsaciennes - Consultez leur site internet www.mission-eau-alsace.org pour connaître les jardineries engagées !).

Des solutions alternatives existent. Renseignez-vous et préservons ensemble notre planète.

• Tel que nous l'avions annoncée, la création d'un **jardin minéral** devant la mairie (rue de l'école) est en cours de réalisation.

Info Benne de Déchets

La benne à déchets verts installée à l'arrière de l'atelier municipal (derrière l'église) est réservée à l'usage du service technique de la Commune.

Si vous avez des déchets verts, merci de consulter le planning des bennes mises à disposition aux emplacements réservés à cet effet sur le site internet de la commune :

www.zimmersheim.fr/proprete-et-civilites.php



Commission Travaux

La construction du nouveau club-house au terrain de football.

Les travaux suivent leur cours ; le clos et le couvert sont achevés, la chape est coulée et les cloisons sont entrain d'être montées. La fin des travaux est prévue pour fin octobre.

Restauration extérieure de l'église.

Quelques finitions doivent encore être réglées mais tout sera prêt pour l'inauguration qui aura lieu le 12 septembre !



Votre Mairie :

8 rue de l'Ecole
68440 Zimmersheim
téléphone : 03.89.44.22.61
mail : mairie@zimmersheim.fr
site internet : www.zimmersheim.fr

Rappel des horaires d'ouverture :

Lundi de 10h à 12h et de 14h à 16h
Mardi de 14h à 20h
Mercredi et Jeudi de 14h à 16h
Vendredi de 11h à 14h

Permanence du Maire et des Ajoindts :
sur rendez-vous le mardi de 18h à 20h
ou vendredi après-midi.

